

DÉCISION DE LA COMPOSITION DU JURY
POUR LE CONCOURS SUR TITRES
D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
(Emploi d'éducateur spécialisé)

Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'éducateurs spécialisés du premier grade, en date du 2 mai 2022,

DÉCIDE

Article 1 : La composition du jury est fixée comme suit :

Monsieur Olivier FALANGA, Directeur-Adjoint chargé de la Direction des Relations Humaines aux Hôpitaux de Chartres, président,

Monsieur Louis-Marie DE SOYE, Directeur-Adjoint de la Fondation d'Aligre à Lèves

Madame Laëtitia CHAUDUN, Cadre socio-éducatif au Centre Hospitalier Henri Ey à Bonneval

Madame Catherine MENDI, Éducatrice spécialisée au Centre Départemental de l'Enfance et la Famille à Champhol

Article 2 : Le Directeur des Relations Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Chartres, le 9 septembre 2022



Le Directeur-Adjoint chargé
de la Direction des Relations Humaines,

Olivier FALANGA